

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	9
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Caroline DELAVEAU-PIERACCI a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Alain COQUERAY a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Léa BELLARD, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIPE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Pascal PICARD a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) :

Gino CAPOCCI

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2023_023

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements, il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint technique (suite à recrutement au service Restauration) ;

et de supprimer :

- 1 poste d'ingénieur principal (suite à mutation à la direction des services techniques) ;
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe (suite départ en retraite au Centre Technique Municipal) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise (suite à décès de l'agent au service restauration) ;
- 1 poste d'adjoint technique principal (suite à disponibilité d'un agent de la petite enfance).

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2023,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 28 mars 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER :

- 1 poste d'adjoint technique ;

DÉCIDE DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'ingénieur principal ;
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'adjoint technique principal.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 05/04/2023
Qualité : Maire